

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2017**

Délibération
n° 2017.09. 74.B

**Commune de Marsac
- Création du réseau
d'assainissement
d'eaux usées et de la
station d'épuration :
demande de
subvention à
l'Agence de l'Eau
Adour Garonne**

LE TREIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au Centre socio culturel et sportif Effervescentre - Salle du Berguille 3 route du sergent Sourbé à ROULLET SAINT ESTEPHE suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **07 septembre 2017**

Secrétaire de séance : Véronique DE MAILLARD

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

André BONICHON, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, François NEBOUT

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2017

**DELIBERATION
N° 2017.09. 74.B**

ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur COURARI

**COMMUNE DE MARSAC - CREATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT D'EAUX USEES
ET DE LA STATION D'EPURATION : DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU
ADOUR GARONNE**

La commune de Marsac ne dispose pas de système d'assainissement collectif. Suite à l'approbation du zonage d'assainissement en 2012, la communauté de communes Braconnne Charente qui exerçait la compétence « assainissement collectif », a mis en place en 2014 et 2015, par anticipation, un réseau dans le bourg de la commune suite aux travaux de réaménagement de la voirie. En 2016, la communauté de communes Braconnne Charente a réalisé une étude pour la création d'un réseau d'assainissement et d'une station d'épuration d'une capacité nominale de 700 EH (équivalent habitant).

Le 29 avril 2014, le conseil communautaire de Braconnne Charente a délibéré pour solliciter le subventionnement d'une première tranche de travaux auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Par délibération n°173 du 30 mars 2017, le conseil communautaire de GrandAngoulême a créé une autorisation de programme d'un montant de 2 093 300 €. Aujourd'hui, il convient de poursuivre et de finaliser la desserte de la commune de Marsac. Le montant des travaux s'élève à 2 047 921,59 € qui se répartissent comme suit :

- 1 507 281,59 € HT pour le lot canalisations ;
- 160 490,00 € HT pour les postes de refoulement ;
- 380 150,00 € HT pour la station d'épuration.

La durée des travaux (tranche ferme et tranche optionnelle) est estimée à 18 mois.

A cet effet, il convient de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre de la réalisation de ces travaux.

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions notamment auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour la création du réseau d'assainissement d'eaux usées et de la station d'épuration de la commune de Marsac et à signer les documents afférents à cette demande.

D'IMPUTER les éventuelles recettes sur le budget assainissement.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 18 septembre 2017	<u>Affiché le :</u> 18 septembre 2017